



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 122 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'en 2017 et 2019, la majorité des résidents riverains de la ville d'Oka et de Saint-Placide ont subi des inondations majeures sur leur propriété ayant causé des dommages importants;

CONSIDÉRANT QUE des centaines de riverains ont dû évacuer leur résidence;

CONSIDÉRANT QUE ces villes n'avaient jamais connu de crues printanières aussi extrêmes, exigeant un travail acharné jour et nuit et causant un grand stress à tous ces résidents pendant plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT QUE l'intervention de l'armée, de centaines de pompiers et bénévoles ont apporté de façon urgente l'aide nécessaire à tous les sinistrés;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités critiquent la gestion des barrages d'Hydro-Québec;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec:

- **Qu'il effectue une enquête sur la gestion des barrages et des réservoirs d'Hydro-Québec ayant une incidence sur les régions inondées et qu'il s'assure de régler à la source la gestion des eaux;**
- **Qu'il élabore un plan de gestion des eaux protégeant les riverains des crues printanières abondantes;**
- **Qu'il élargisse les critères d'admission pour une aide financière à tous les résidents riverains inondés «résidences principales et secondaires»;**
- **Qu'il s'assure d'apporter des solutions permanentes durables et un suivi avant le printemps 2020 pour protéger les propriétés de tous les riverains, comme celles établies à Deux-Montagnes, Pointe-Calumet et à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;**
- **Qu'il demande au gouvernement fédéral les fonds nécessaires pour effectuer ces travaux avant la fin de l'année 2019.**

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Mario Laframboise, député de Blainville

3 octobre 2019.

Date de signature de l'extrait